

**MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY**

**42, Place des Artisans Boulanger**

**42740 LA TERRASSE SUR DORLAY**

**Tél : 04 77 20 95 59**

**Fax : 04 77 20 90 57**

**mairie@laterrassesurdorlay.fr**

**www.la-terrasse-sur-dorlay.com**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

Le DIX SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA TERRASSE SUR DORLAY, régulièrement convoqués 13 novembre 2025, se sont réunis en Mairie de La Terrasse sur Dorlay, sous la présidence de Monsieur Christian DUCCESCHI, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Stéphane PARRIN, M. Rémi GOURDARD, M. Vincent MATRICON, M. Olivier VALLET, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, M. Stéphane VIVIER

Pouvoirs : M. Jean-Eric PIERAGGI à M. Christian DUCCESCHI, M. Yves CHOMIER à Mme Myriam THEVENON

Absents excusés : Mme Marie-Françoise CHOMIENNE

Absents non excusés : Mme Sandrine TERRASSON, M. Christophe THELISSON,

Soit DIX membres présents, DOUZE votants sur QUINZE en exercice

Secrétaire de séance : M. Stéphane VIVIER

**Information du Parc du Pilat en préambule au conseil municipal**

M. Jean-Philippe PORCHEROT vice-président du Parc du Pilat en charge de l'éducation au territoire et de l'action culturelle,

Mme Nathalie BONNET en charge de la gestion des politiques contractuelles et européenne et référente formation,

Mme Florence COSTÉ chargée de communication,

présentent au conseil les grandes lignes de la nouvelle Charte 2026 – 2041 et répondent aux questions des conseillers.

***1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 octobre 2025***

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Approbation à l'unanimité

***2- Crédit d'un emploi permanent d'adjoint technique***

Monsieur le Maire explique au Conseil actuellement au service technique nous avons un agent qui est en remplacement de l'agent titulaire qui est en arrêt de travail et au vu de sa pathologie, il ne pourra pas réintégrer son poste.

L'agent recruté donne entièrement satisfaction.

M. Le Maire propose au conseil de créer un nouveau poste d'agent technique.

Approbation à l'unanimité

### 3- Décision budgétaire modificative n°1

M le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de faire une décision modificative

	DEPENSES	RECETTES		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
615221 Entretien et réparation sur bâtiments		20 000,00 €		
<b>TOTAL D 011 Charges à caractère générales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>		
6413 Personnel non titulaire		10 000,00 €		
<b>TOTAL D 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>		
65315 Formation		512,00 €		
6541 créances admises en non-valeur	19 157,00 €	0,00 €		
6542 Créances éteintes		305,31 €		
6553 Service d'incendie		19 157,00 €		
<b>TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>19 157,00 €</b>	<b>19 974,31 €</b>		
7022 Coupe de bois			4 394,65 €	
70841 Mise à dispo personnel CL			1 530,00 €	
7088 Autre prod act annexes			1 530,00 €	
<b>TOTAL R 70 produit services, domaines, ventes dive</b>			<b>1 530,00 €</b>	<b>5 924,65 €</b>
73223 Fonds départemental des DMTO			22 126,00 €	
<b>TOTAL R 73 Impôts et taxes</b>			<b>0,00 €</b>	<b>22 126,00 €</b>
73123 Taxe additionnelle		28 384,73 €		
<b>TOTAL R 731 Fiscalité locale</b>			<b>28 384,73 €</b>	
741121 Dotation de solidarité			3 394,00 €	
741127 dotation nationale de péréquation		780,00 €		
742 Dotations aux élus locaux			2,00 €	
744 FCTVA			359,90 €	
7478 Participations autres organismes			5 700,00 €	
74833 Etat compensation			75,00 €	
748374 Dotation de développement			5 893,00 €	
<b>TOTAL R 74 Dotations et participations</b>			<b>780,00 €</b>	<b>15 423,90 €</b>
757351 Subventions de fonctionnements du GF			14 949,63 €	
75888 autres produit de gestion courante			63,91 €	
<b>TOTAL R 75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>				<b>15 013,54 €</b>
7688 Autres produits financiers		797,74 €		
<b>TOTAL R 76 PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>797,74 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 821,69 €</b>			
	22 978,69 €	49 974,31 €	31 492,47 €	58 488,09 €
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>26 995,62 €</b>			<b>26 995,62 €</b>

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
203 Frais études, recherche et développement		3 591,60 €		
2051 concessions et droits			3 591,60 €	
<b>TOTAL 20 Immobilisations incorporelles</b>		3 591,60 €	3 591,60 €	
2041512 Subv GFP de rattache			1 965,00 €	
<b>TOTAL D 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>		0,00 €	1 965,00 €	
2188 Autres immobilisation en cours		0,00 €	1 874,17 €	
<b>TOTAL D 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		0,00 €	1 874,17 €	
10222 FCTVA				0,00 € 7 420,86 €
<b>TOTAL R10 Dotations, fonds divers et réserves</b>				0,00 € 7 420,86 €
1323 Sub département				6 169,64 € 0,00 €
13251 subvention				6 169,64 €
<b>TOTAL R 013 Subventions d'investissements</b>				6 169,64 € 6 169,64 €
275 Dépôts et cautionnements versés				240,00 €
<b>TOTAL R 27 Emprunts et dettes assimilées</b>				0,00 € 240,00 €
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT				3 821,69 € 0,00 €
	3 591,60 €	7 430,77 €	9 991,33 €	13 830,50 €
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>		3 839,17 €	3 839,17 €	

Approbation à l'unanimité

#### 4- *Rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2024*

Monsieur le Maire rappelle que :

La compétence assainissement a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

Conformément à l'article D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Approbation à l'unanimité

#### 5- *Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024*

Monsieur le Maire rappelle que :

La compétence eau potable a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1er janvier 2016

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Conformément à l'article D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune.

Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

Approbation à l'unanimité

## **6- Projet rénovation thermique du hall d'entrée MTL – Attribution du marché de travaux**

Le marché de travaux passé en procédure adaptée a fait l'objet d'un appel public à la concurrence publié dans un journal d'annonces légales (Le Progrès) et sur la plateforme dématérialisée AWS.

Après réception et analyse des propositions, les offres les mieux-disantes au regard des critères du règlement de la consultation sont les suivantes :

Lot n°1 « Maçonnerie – VRD »	DI SOTTO	20 099,40€
Lot n°2 « Charpente couverture zinguerie »	SUPER COUVERTURE	12 715,00€
Lot n°3 « Menuiseries extérieures en aluminium laqué »	MENUISERIE RIVORY	19 414,00€
Lot n°4 « Plâtrerie - Peinture »	SARL MATHIEU PLATERIE	10 196,30€
Lot n°5 « Chauffage VMC »	ROUSSON SAS	14 340,00€
Lot n°6 « Electricité »	POUGHON CHARVOLIN	12 220,00€
Lot n°7 « Place PMR et travaux extérieur”	DEGRUEL	18 997,90€
	<b>TOTAL:</b>	<b>107 982,60€ ht</b>

Le montant estimé du marché était de 113 470,00 € ht

Le total des offres les mieux-disantes est de 107 982,60€ ht

Approbation à l'unanimité

## **7- Approbation du renouvellement du groupement de commandes entre communes du Pays du Gier pour passer le marché pour la réalisation des contrôles périodiques réglementaires des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) pour six communes et une intercommunalité.**

Monsieur Le Maire, rapporteur, explique que les communes en qualité de chefs d'établissements doivent faire effectuer des contrôles périodiques obligatoires afin de s'assurer de la conformité de leurs locaux, équipements de travail et installations conformément à la réglementation et de les maintenir en état pour assurer la santé, la salubrité et la sécurité du personnel et des usagers. Pour organiser ces contrôles périodiques et profiter de meilleures conditions, les communes du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier et leurs groupements ont souhaité mutualiser leurs marchés via des groupements de commandes.

Depuis 2017, plusieurs groupements de commandes ont été passés entre les communes du SIPG, le SIPG lui-même et d'autres syndicats les regroupant. Ces marchés mutualisés ont permis de faire des économies d'échelle et d'améliorer le niveau de réponse des communes à la réglementation en vigueur. Ces marchés sont arrivés à échéance et ont donné lieu à des avenants qui ont permis de les reconduire le temps de reconduire les groupements de commande.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le groupement de commandes auquel la commune participait, pour le marché des contrôles périodiques réglementaires des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC), étant entendu que malgré le groupement, chaque commune reste autonome dans le suivi de son marché.

Monsieur Le Maire précise que la convention de groupement de commandes est conclue avec les communes et syndicats suivant :

La convention de groupement de commandes pour le marché de CONTROLES PERIODIQUES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION avait été signée avec les communes de DOIZIEUX, LA GRAND'CROIX, LA TERRASSE-SUR-DORLAY, LA VALLA EN GIER, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE, SAINT-PAUL-EN-JAREZ, SAINTE-CROIX-EN-JAREZ, et le Syndicat SIPG.

La commune de La Terrasse sur Dorlay souhaite se positionner sur le contrôle périodique des ventilations

Approbation à l'unanimité

## **8- Approbation de la Charte du Parc naturel régional du Pilat « Destination 2041 »**

Conformément aux dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article R. 333-7 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal a reçu la Charte 2026-2041 du Parc naturel régional du Pilat le 31 octobre 2025 de la part du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat par délégation du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour approbation et dispose d'un délai de quatre mois à compter de cette saisine pour approuver cette charte.

En effet, pour obtenir le classement du territoire en tant que Parc naturel régional pour 15 nouvelles années, la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional du Pilat a été engagée début 2021 et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2026-2041.

La Charte 2026-2041 ou Charte Destination 2041, constituée d'un rapport, d'un plan de Parc et d'annexes, a obtenu un avis favorable de l'État et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Cette Charte est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 70 communes, 18 villes-portes dont 5 ayant une partie de leur territoire dans le périmètre d'étude, 8 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, la Métropole de Lyon et 4 Départements. Chaque collectivité ou EPCI à fiscalité propre approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes délibérera ensuite sur la charte et sur le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Pilat en Parc naturel régional auprès de l'État, pour une durée de 15 ans.

Pour finir, la charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement du classement du territoire en Parc naturel régional.

Approbation à l'unanimité

## **9- Convention financière entre les communes de Doizieux et La Terrasse sur Dorlay pour l'éclairage stade en LED**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'éclairage du stade du foot n'était pas en LED, ce qui entraînait de grosses factures en électricité pour le club de foot.

Il y a eu des travaux de réfection de l'éclairage du stade de foot en LED d'un montant de 45 641,59€, qui ont été subventionnés à 55% par le SIEL et le reste à charge est de 20 538,72 € qui est divisé en part égale entre les deux communes soit 10 269,36€ chacune.

Approbation à l'unanimité

## **10- Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Cette année, les actions que l'on a mises en place :

Service cantine : gants anti coupures et chariot supplémentaire pour mettre les assiettes propres.

Périscolaire : escabeau professionnel, bouchons d'oreille jetables pour le temps de cantine, produit absorbant en cas de vomissement, gilets jaunes pour les déplacements, blouses ATSEM

A faire ambiance thermique : végétalisation cour ou prévoir bâche, mise en place d'un store sur la porte d'entrée

Technique : trousse de secours pour chaque véhicule. vestiaires, Baptiste est inscrit à la formation habilitation électrique

A faire : marquage signalétique des véhicules et achat de panneaux.

Service mairie : enlever tous les cartons qui sont sur les placards

Approbation à l'unanimité

## 11- **Questions diverses**

### **Bornes de recharge**

- Saint-Etienne Métropole propose le déploiement de deux bornes de recharge de véhicules électriques sur notre commune. Une rencontre est prévue sur place le 20 novembre pour définir l'emplacement.

Le montant de l'investissement est pris en charge à 100 % par SEM.

L'exploitation sera assurée par l'entreprise E-TOTEM.

### **Tennis Club du Dorlay**

- L'assemblée générale du Tennis Club du Dorlay avec lequel la commune a un partenariat pour l'exploitation de nos terrains de tennis s'est tenue le 14 novembre.

Ce partenariat gagnant/gagnant fonctionne très bien à la grande satisfaction du club et de la commune. Le système de réservation Ten-Up est performant.

Une hausse significative des adhérents est enregistrée.

57 habitants de La Terrasse-sur-Dorlay fréquentent les courts, dont 33 adhérents au club.

### **Ecole élémentaire**

- Une nouvelle peinture de la classe des CP-CE1 a été effectuée et une ouverture avec porte permettant l'évacuation des élèves en cas de besoin a été réalisée.

- Des volets roulants vont être installés dans les classes de l'école élémentaire, en lieu et place des rideaux, afin d'améliorer le confort de tous.

### **Crèche**

- Le Comité de Pilotage de la crèche s'est réuni le 27 octobre, en présence des représentants de l'Association Familles Rurales, de la CAF, de la PMI, de la directrice de la crèche et des représentants des municipalités de Doizieux et La Terrasse-sur-Dorlay.

- Le budget de la crèche fait ressortir un déficit prévisionnel de 16 000 € soit environ 5 % du budget. Les raisons principales sont une légère baisse de la fréquentation, le changement de convention collective ayant entraîné une hausse de la masse salariale, ainsi que la hausse des matériels nécessaires au fonctionnement.

La CAF et les municipalités de Doizieux et La Terrasse pourront participer à résorber ce déficit.

### **Assurance de la forêt communale**

- GROUPAMA nous ont adressé un courrier de résiliation de notre contrat d'assurance pour notre forêt communale à partir du 31 décembre 2025, qui ne correspondait plus aux exigences réglementaires. Il nous ont proposé un nouveau contrat spécifique couvrant les risques incendie, tempête et givre/neige.

Après discussion, il est convenu d'adhérer à ce nouveau contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Fait 26/11/2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

